MAIRIE D'ESPIRA DE L'AGLY (66600)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 2023-093-RH

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de la Commune d'Espira de l'Agly

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu l'arrêté en date du 31 Décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :
Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur territorial des APS principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023.

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Monsieur VARALDA Luc	Educateur territorial des APS principal de 2ème classe Echelon 7	01 Mai 2023

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 0 femme et 1 homme
Total des agents inscrits sur le tableau : 1

Article 2 :
La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Espira de l'Agly, le 22 Février 2023

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier 6 Rue Pitot 34000 Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr.

Le Maire,

MAIRIE D'ESPIRA-DE-L'AGLY 66600

Philippe BOURCADE